

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01340
Numéro SIREN : 433 580 271
Nom ou dénomination : 2 B CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 1601

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Certifié sincère et conforme à l'original

[Signature]

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 2 B CONSULTANTS		20 RUE VOLTAIRE	
SIRET	4 3 3 5 8 0 2 7 1 0 0 0 3 2	93100 MONTREUIL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		271 502			
42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ACCESS CONSEIL 3 RUE DU GENERAL SARRAIL 4000 CRETEIL Tél: 0950172074			
CGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
		Date:	Lieu
		30/09/2023	MONTREUIL
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		BIMBENET JEAN LOUIS	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

[Signature]

Désignation de l'entreprise : Société 2 B CONSULTANTS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 20 RUE VOLTAIRE 93100 MONTREUIL Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 3 3 5 8 0 2 7 1 0 0 0 3 2 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 0 0 6 2 0 2 3		3 0 0 6 2 0 2 2		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement *	AC				
		CX	Frais de développement *	CQ				
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG				
		AH	Fonds commercial (1)	AI	120 130	120 130	120 130	
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK				
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM				
		AN	Terrains	AO				
		AP	Constructions	AQ				
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS				
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU	115 504	115 504		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV	Immobilisations en cours	AW					
	AX	Avances et acomptes	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT				
		CU	Autres participations	CV				
	BB	Créances rattachées à des participations	BC					
	BD	Autres titres immobilisés	BE					
	BF	Prêts	BG					
	BH	Autres immobilisations financières*	BI	53 445	53 445	53 445		
	TOTAL (II)		BJ	289 079	BK	115 504	173 575	173 575
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements	BM			
BN			En cours de production de biens	BO	795 120	795 120	742 760	
BP			En cours de production de services	BQ				
BR			Produits intermédiaires et finis	BS				
BT			Marchandises	BU				
CREANCES		BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW				
		BX	Clients et comptes rattachés (3)*	BY	1 014 924	1 014 924	1 222 207	
		BZ	Autres créances (3)	CA	118 593	118 593	1 130 709	
		CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC				
		DIVERS	CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE	90 015	90 015	90 015
CF	Disponibilités		CG	800 959	800 959	404 442		
Comptes de régularisation	CH	Charges constatées d'avance (3)*	CI					
	TOTAL (III)		CJ	2 819 611	2 819 611	3 590 133		
	CV	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)						
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 108 690	IA	115 504	2 993 186	3 763 708
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	53 445	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise : Société 2 B CONSULTANTS

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	25 000	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	586 080	530 246	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	228 319	55 834	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	841 899	613 580	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 347		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	1 684	1 213	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	371 308	239 027	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 506 550	2 794 001	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	270 399	115 887	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 151 287	3 150 128		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 993 186	3 763 708		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 151 287	3 150 128		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 347			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 2 B CONSULTANTS
Société à Responsabilité limitée

Au capital de 25000 €
Siège social 20 rue Voltaire 93100 Montreuil
RCS 433 580 271

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2023

III RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général Des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des exercices antérieurs ,

La Gérance

